

SITUATION PROJETEE

REMARQUES

Toutes modifications de quelque nature que ce soit sans consentement écrit de l'architecte tombent sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur et/ou du maître d'ouvrage.

Les calculs de stabilité seront confiés à un ingénieur en stabilité.

Les plans de l'ingénieur sont les seuls plans à prendre en compte pour la réalisation de tous les élements structurels.

L'entrepreneur et le maître d'ouvrage s'engagent à contracter une assurance pour le chantier contre la tempête, le vent, les dégâts du feu et les responsabilités civiles qui couvre aussi bien le maître

L'architecte ne peut être tenu pour responsable si un partenaire, quel qu'il soit, de la construction tombe en faillite.

Le dessin du mobilier et de l'aménagement intérieur est donné à titre indicatif. Le projet n'inclut pas le mobilier.





Construction d'une habitation unifamiliale AVANT-PROJET

MAITRE DE L'OUVRAGE M. & Mme EVRARD-MEUNIER Quentin & Stéphanie

21, route Royale - 5020 MALONNE

tel. +32 479 74 18 68 - +32 047 1 40 06 89 - mail. hesbois.brigitte@gmail.com

TERRAIN

"112", route des Crêtes - 5170 PROFONDEVILLE Div1 , Section A, n°56 k 16 - id. 92101A0054/00K016

Tabora 17 ARCHITECTES saspj Avenue de Tabora, 17 - 5000 NAMUR

contact : Pierre-Yves Wilmotte

+32 498 85 35 88 - wilmotte.py@t17.archi

DATE: 25 mars 2021

ECH. 1/5000 - 1/500 - 1/200 - 1/100

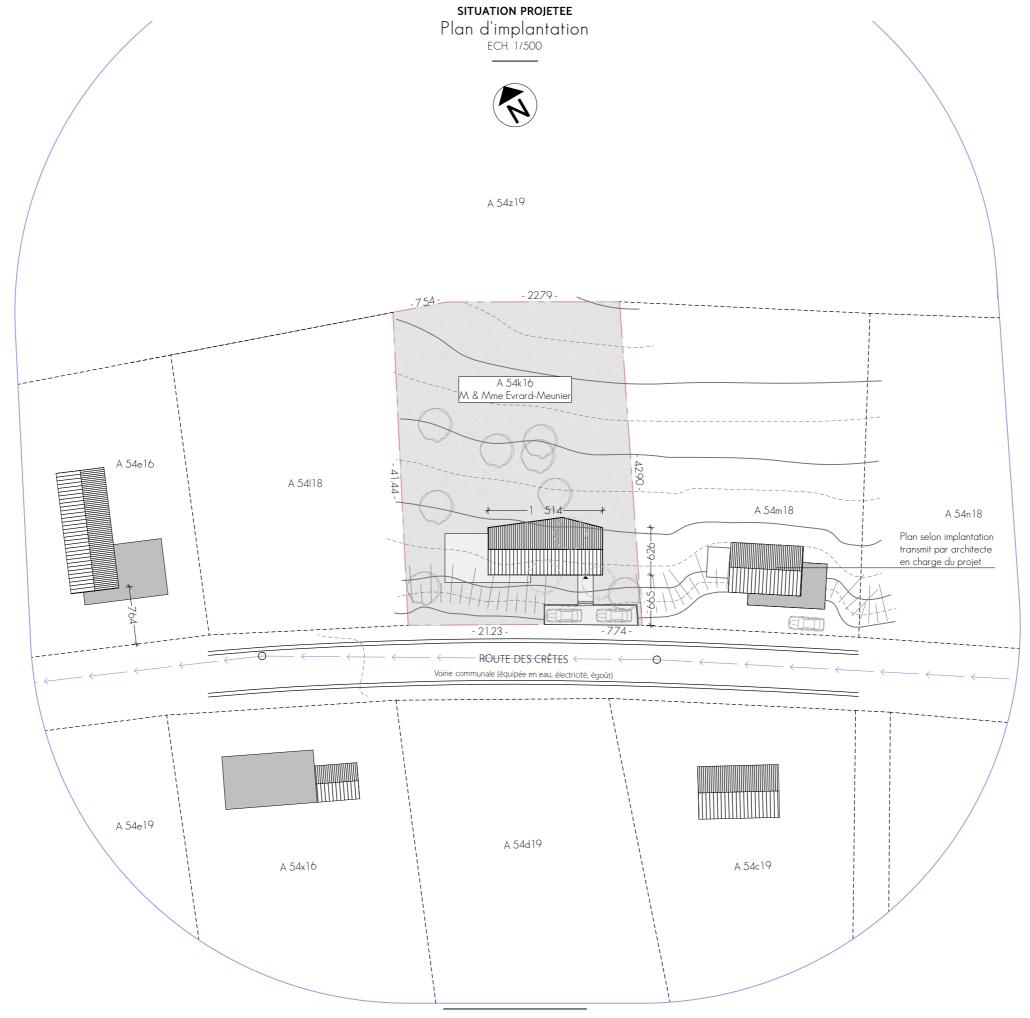
Nb pages 1/7 Dossier n°21016

Maitre(s) de l'ouvrage :

Administrations

TABORA 17 SASPJ

représentée par M. Pierre-Yves Wilmotte





Construction d'une habitation unifamiliale

